

25 - Travaux de renouvellement de réseau rue Moncey et place du 8 Septembre - Avenant à la convention de groupement de commande pour intégration de GRDF

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon et ErDF doivent renouveler leurs réseaux de distribution dans la rue Moncey et une partie de leurs installations de la place du 8 Septembre. Compte tenu de l'environnement de la zone de travaux, les 2 structures ont souhaité travailler de concert sur cette opération. Une convention de groupement de commandes a été signée entre les 2 partenaires. Celle-ci définit les droits et obligations des parties pour la passation des marchés de travaux et de prestations liées.

GrDF avait initialement décliné sa participation à ce groupement. Le concessionnaire a finalement demandé d'intégrer le groupement pour réaliser des travaux de renouvellement de son réseau, rue Moncey.

Les travaux concernaient initialement, uniquement, les réseaux suivants : eau, éclairage public et électricité.

Rue Moncey

GrDF changera sa conduite rue Moncey et les travaux se feront en organisation avec les autres intervenants. Les terrassements ou réfections, qui peuvent être mutualisés avec les autres réseaux, seront réalisés sous couvert du groupement de commandes. Le plan joint décrit la localisation des travaux.

Place du 8 Septembre

L'opération ne comprend pas le renouvellement de réseaux gaz, mené par GrDF, place du 8 Septembre. GrDF utilise la technique du tubage et, compte tenu des prescriptions particulières pour ce type de travaux, l'intégration au groupement n'est pas souhaitable. D'ailleurs, les travaux sont réalisés avant l'établissement de cet avenant.

Afin d'optimiser la gestion du domaine public et limiter les interventions des entreprises, la Ville de Besançon et ErDF ont accepté d'intégrer GrDF au groupement.

La présente délibération a pour objet d'intégrer GrDF au groupement de commandes pour le renouvellement des réseaux dans la rue Moncey. Cette intégration se fait par voie d'avenant à la convention en cours.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir.

«M. LE MAIRE : On va déplacer des réseaux dans la rue Moncey, les travaux ont commencé. Ce sont des canalisations qui sont anciennes et qu'il faut changer pour des raisons de sécurité. J'ai demandé à Marie ZEHAF, Christophe LIME, Thierry MORTON et Danielle POISSENOT de présenter ces travaux, l'organisation du chantier aux commerçants, pour faire en sorte que cela dérange le moins possible. Quand je dis le moins possible cela veut bien dire que cela dérangera un peu mais le moins possible. Ce sont des canalisations d'eau et de gaz entre autres. Il vaut mieux les déplacer avant qu'elles n'exploient, même si ça entraîne quelques nuisances.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. LIME et M. BODIN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.

